

Contrat de professionnalisation

Par M, le 15/05/2019 à 18:51

Bonjour,

Devant être embaucher en contrat pro je me pose certaines questions au vu de ma situation :

Âgé de 45 ans, j'ai plus de 15 d'expérience dans mon métier bien qu'autodidacte. J'ai passé une vae bts que j'ai obtenu cette année. Je suis en train de me former en licence que je passerai en cours de l'année 19/20. J'ai obtenu une vap pour rentrer en Master 1 à la rentrée !

Ma 1ere question : peut on avoir un statut cadre en entrant en Master 1 ?

Ma 2ele question : combien peut on prétendre au delà conventionnel dans ma situation et si je demande plus à mon employeur, il y aura t il un impact pour l'employeur (l'exonération des charges sont elles plafonnées ?)

Enfin je vous précise que l'entreprise dépend de la Syntec, que je serai en cdd de 12 mois renouvelable.

Merci pour vos conseils

Cordialement

ML